

La Guadeloupe se calme, La Réunion s'agite

L'ACCORD SIGNÉ MET FIN À 44 JOURS DE GRÈVE en Guadeloupe.

Mais il donne des idées aux Réunionnais.

La Tribune 613

LA MOBILISATION CONTRE « la vie chère » touche La Réunion. Un appel à la grève reconductible, à partir de mardi prochain, a été lancé hier. Deux manifestations dans les deux principales villes de l'île, Saint-Denis et Saint-Pierre, ont rassemblé selon les sources entre 12.000 et 35.000 personnes. La dispersion du cortège a donné lieu à quelques incidents. Comme dans les Antilles, les principales revendications du Cospar, le collectif qui appelle à la grève, portent sur une augmentation de 200 euros nets des bas salaires et sur la baisse du prix de plusieurs centaines de produits de consommation de base.

UNE HAUSSE DE 200 EUROS

Cette mobilisation intervient alors même qu'en Guadeloupe le mouvement LKP signait avec l'État et les collectivités locales un protocole d'accord de 165 articles mettant ainsi un terme à 44 jours de conflit, marqués par la mort d'un syndicaliste. Ce protocole d'accord porte sur des sujets variés allant du prix de la baguette aux tarifs bancaires. Les questions relatives aux transports, au logement ou à l'enseignement sont également évoquées. L'accord prévoyant une hausse de 200 euros des bas salaires est annexé à ce protocole. Le secrétaire d'État à l'Outre-Mer, Yves Jégo, s'est réjoui de cette « sortie de crise » tout comme le préfet, Nicolas Desforges, qui a appelé la Guadeloupe à mettre « les bouchées doubles » pour se remettre de la grève.

De son côté, Éric Woerth,

le ministre du Budget et des comptes publics, a estimé hier que les mesures de soutien aux territoires d'Outre-Mer coûteront en 2009 entre « 200 et 250 millions d'euros ». Ce montant correspond en fait au versement du revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA). Les crédits correspondants devraient figurer dans le collectif budgétaire qui sera examiné à compter du 17 mars à l'Assemblée, ils seront ajoutés par le gouvernement par voie d'amendements. En année pleine, ce RSTA doit coûter 280 millions d'euros. Il est mis en place pour une période de 36 mois et bénéficiera aux salariés du privé jusqu'à 1,4 Smic inclus. A. E.

Le leader du collectif syndical guadeloupéen LKP Elie Domota, hier, lors de la signature du protocole d'accord mettant fin au conflit.

Ce qu'ils le Parisien ont obtenu 613

■ **Un revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA)**, pour une période de trente-six mois, versé aux salariés du privé gagnant jusqu'à 1,4 fois le smic.

■ **La baisse du prix** des repas scolaires et l'augmentation de 200 € des bourses étudiantes.

■ **Une diminution de la taxe d'habitation** (9 %) et de la taxe sur le foncier bâti (7 %), applicable en 2010, ainsi que le gel des loyers. Lancement de la construction de trois mille logements en 2009.

■ **La baisse des prix des produits de première nécessité** : avant la fin du mois de mars, un « chariot de la ménagère » sera défini, auquel sera ajoutée une liste de cinquante produits usuels. Le prix de la baguette de pain sera gelé en 2009. Baisse aussi de 43 centimes pour l'essence sans plomb et de 40 centimes pour le gazole, tandis que le prix de l'eau diminue de 10 % par mètre cube.

■ **Les tarifs bancaires** seront réduits de 5 à 10 %.

■ **Le prix des transports terrestres interurbains et urbains** baissera de 20 %. Pour les liaisons avec la métropole, quarante mille billets aller-retour Pointe-à-Pitre - Paris à 340 € sont réservés aux familles les plus modestes. Le paiement des jours de grève est laissé à la négociation au sein des entreprises.

La BCE prête à baisser ses taux jusqu'à 1 %

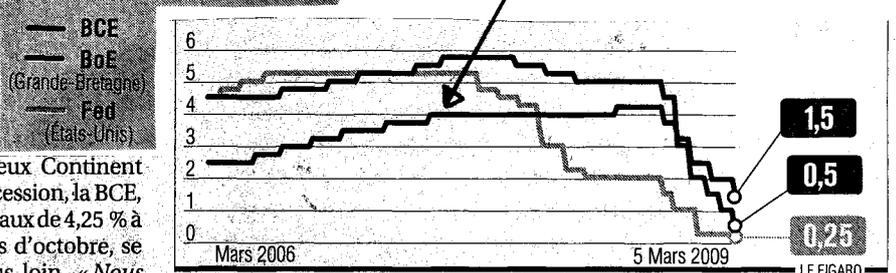
Le Figaro

ZONE EURO

La Banque centrale européenne prévoit une chute du PIB de 2,7 % pour la zone euro cette année.

COMME prévu par les marchés, la BCE a abaissé, hier, son principal taux directeur à 1,5 %, le ramenant à son plus bas niveau historique. L'institution de Francfort a également revu en forte baisse ses prévisions de croissance pour la zone euro. Plus pessimiste que le FMI et la Commission européenne, la BCE s'attend à une chute du PIB de 2,7 % en moyenne. Les prévisions d'inflation sont également abaissées à 0,4 % pour 2009 et à 1 % pour 2010, très en deçà de l'objectif de 2 % fixé par la Banque centrale. « Le taux d'inflation sera peut-être même négatif milieu d'année », a prévenu Jean-Claude Trichet, tout en écartant les risques de déflation pour l'Euroland.

Taux directeurs des banques centrales EN %



Alors que le Vieux Continent s'enfonce dans la récession, la BCE, qui a déjà réduit ses taux de 4,25 % à 1,5 % depuis le mois d'octobre, se dit prête à aller plus loin. « Nous n'avons pas décrété que le niveau de 1,5 % est le plus bas », a insisté Jean-Claude Trichet. « La BCE devrait abaisser son taux directeur à 1 % au printemps », pronostic Gilles Moec, économiste à Bank of America.

Mesures « atypiques » à l'étude

C'est le sentiment de la plupart des experts de la politique monétaire européenne. À la différence de la Fed et de la Banque d'Angleterre, la BCE ne semble pas prête à aller en deçà des 1 %. « Il y aura trop d'inconvénients » à ramener les taux vers zéro, a répété hier Jean-Claude Trichet. « Si le taux directeur est ramené à 1 % au printemps, les taux de l'argent au jour le jour seront très proches de zéro », estime Gilles Moec. « Aller plus bas ne servirait à rien » ajoute-t-il.

À côté de la baisse des taux, la BCE n'exclut pas de prendre des mesures d'assouplissement quantitatif pour relancer le crédit. « Nous étudions la possibilité de mesures atypiques supplémentaires », a indiqué Jean-Claude Trichet, en faisant allusion à l'achat de papier commercial. La BCE ne finance pas directement les entreprises comme le font la Fed ou la Banque d'Angleterre, mais elle a déjà pris des mesures « non conventionnelles » en décidant d'alimenter les banques à taux fixe, pour des montants illimités, une option prolongée jusqu'à la fin 2009. La BCE a également élargi la gamme des collatéraux pour ses opérations de refinancement, ce qui a gonflé son bilan de moitié et

augmenté ses risques de 600 milliards d'euros depuis août 2007. Elle n'est pas non plus restée passive face aux problèmes financiers des pays de l'Est, en abreuvant les banques hongroises de liquidités en euros. Une facilité qu'elle n'entend pas rendre systématique. « Ne changeons pas les règles, ne changeons pas le cadre », insiste Jean-Claude Trichet, hostile à tout assouplissement des critères d'adhésion à la monnaie unique. « Cela ne servirait ni la zone euro ni les pays intéressés », estime le président de la BCE. La perspective d'une nouvelle baisse de taux de la BCE a fait dégringoler l'euro à 1,24 dollar hier contre 1,26 dollar la veille.

ALEXANDRINE BOUILHET

L'ARTICLE DU JOUR

À l'occasion de la Journée de la femme du 8 mars, une étude de l'Insee montre que les inégalités entre hommes et femmes restent toujours prégnantes dans les entreprises comme en politique. Mais la loi, lorsqu'elle est assortie de pénalités, peut avoir des effets bénéfiques.

Progrès dans l'égalité hommes-femmes : le rôle déterminant des sanctions

les échos 613

J'ai dit aux partenaires sociaux qu'on leur donnait jusqu'en 2009 pour trouver une solution pour mettre fin à l'inégalité des salaires entre hommes et femmes. » Cette phrase de Nicolas Sarkozy date du 8 mars 2008. Ce jour-là, le président de la République avait aussi annoncé qu'il « ferait voter par le Parlement des sanctions financières à partir de 2009 », « payables dès début 2010 », comme l'avait précisé son ministre du Travail de l'époque, Xavier Bertrand. Un an après, ces engagements sont au point mort.

Pour cette nouvelle Journée de la femme du 8 mars, les décideurs politiques ont fait profil bas, à l'image de Brice Hortefeux, nouveau ministre du Travail, qui a envoyé une fin de non-recevoir à la proposition de loi de la députée UMP Marie-Jo Zimmermann visant à imposer un quota de femmes de 40 % dans les conseils d'administration des entreprises (lire ci-dessous). Les chiffres sont pourtant connus et très largement décevants, notamment sur le volet des salaires : dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel, la rémunération brute totale moyenne des femmes est inférieure de 27 % à celles des hommes (1). Si l'on s'en tient au salaire horaire brut, l'écart passe à 16 %. Enfin, en tenant compte des caractéristiques d'emploi identiques (niveau de diplôme, d'ancienneté et de responsabilité identiques), l'écart de salaire reste de 11 %, et ce depuis plusieurs années.

Taux d'activité et recours au temps partiel

En % (25 à 49 ans)	Taux d'activité			Temps partiel parmi les personnes ayant un emploi		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Ensemble	83,1	96,2	89,4	29,2	3,7	15,9
Aucun enfant	91,0	94,2	92,8	15,8	5,1	9,6
1 enfant	87,0	97,6	91,5	26,1	3,2	15,4
2 enfants	82,7	97,5	89,3	37,7	2,5	20,2
3 enfants	63,7	96,6	78,1	47,6	3,3	22,8

« Les Echos » / Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2007. Photo : Photoinstap

Désormais plus diplômées

Un écart qui peut résulter d'effets individuels (interruptions de carrière, situation familiale), mais aussi de pratiques discriminatoires et inégalitaires. « Si on compte uniquement sur l'évolution culturelle de la société, on mettra encore un siècle avant d'arriver à l'égalité salariale. Ce n'est pas une tendance naturelle. La loi est donc plus que nécessaire, mais encore faut-il qu'elle soit appliquée », analyse Rachel Silvera, maître de conférences à Paris-X et spécialiste des questions de genre.

Ces inégalités de rémunération sont d'autant plus choquantes que les femmes sont désormais plus diplômées que les hommes, comme le rappelle une étude de l'Insee parue aujourd'hui (2). En 2007, 46 % des femmes étaient titulaires d'un baccalauréat, contre

41 % des hommes. Cependant, les femmes choisissent majoritairement des filières pour lesquelles les débouchés professionnels sont plus difficiles et les rémunérations plus faibles (les femmes représentent notamment 75 % des étudiants en langues, 26 % des élèves en écoles d'ingénieurs).

Une embellie notable

De fait, les femmes sont plus touchées par le chômage (8,5 % des femmes contre 7,4 % des hommes étaient au chômage en 2007), mais la crise économique, qui frappe en priorité les emplois industriels, devrait faire davantage de victimes parmi les hommes.

Une embellie notable doit tout de même être notée du côté de la représentativité politique, surtout lorsque la loi contraint les scrutins. C'est le cas des élections municipi-

pales, où il est désormais imposé aux communes de plus de 3.500 habitants de composer des listes où alternent des candidats des deux sexes. Résultat : près de 48,8 % des conseillers municipaux sont des femmes. Mais 86 % des maires sont des hommes. Même progression du côté des élus régionaux, soumis aux mêmes règles d'alternance : avant 2004, seuls 27,5 % des élus régionaux étaient des femmes, elles sont 47,6 % aujourd'hui. Preuve que la contrainte imposée par la loi entraîne des effets bénéfiques en bien moins de temps qu'il n'en faut aux mentalités pour évoluer d'elles-mêmes.

MARIE BELLAN

(1) Dares, 2006.

(2) « Regards sur la parité, de l'emploi à la représentativité politique », Solveig Vanvermeir, Insee Première, mars 2009.

Brice Hortefeux installe le Haut Conseil du dialogue social les échos 613

Le ministre du Travail, Brice Hortefeux (photo), a procédé hier à l'installation du Haut Conseil du dialogue social, rue de Grenelle. Cette instance est chargée de veiller à la mise en œuvre des nouvelles règles de représentativité syndicale instaurées par la loi du 20 août 2008. Elle devra donner un avis

au ministre du Travail, en 2013, sur la liste des organisations reconnues représentatives au plan national. D'ici là, elle aura à suivre le processus de collecte des résultats électoraux dans les entreprises ainsi que la mesure de la représentativité supposée en découler. Le Haut Conseil du dialogue social est présidé par Yannick Moreau, présidente de section au Conseil d'Etat. Il se compose de trois représentants du ministère du Travail, de trois personnalités qualifiées et d'un représentant de chacune des dix organisations suivantes : CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC côté syndical, Medef, CGPME, UPA, UNAPL et FNSEA côté patronal.